



COMMUNE  
DE

**SAINTE ANASTASIE**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 22 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasia régulièrement convoqué le 15 septembre 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles - CHABAUD Laurent - Mme PANAFIEU Blandine – M. FABRE – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes FOURES Josiane – POULLET Danielle – BAECKER Sybille - Marie-Gil SCHMITT – Jessica DE CORO – MM NEVEU James - COULON Daniel – AUBIN Dimitri -- BECHARD Alain – M. REBUFFAT

**ABSENTS** : Mmes GIBOULET - MENALDO KEBDANI – M. ALTIER

**PROCURATIONS** : Monsieur ALTIER à Monsieur REBUFFAT  
Madame MENALDO à Monsieur REBUFFAT

-----  
Les points suivants ont été examinés au cours de la séance :

1. **Désignation du secrétaire de séance :**

Madame DE CORO est désignée secrétaire de séance.

2. **Approbation du compte rendu de la séance du 07 juillet 2021**

Le compte rendu de la séance du 07 juillet 2021 est approuvé par 15 voix pour, 1 abstention (M.ALTIER) et 2 voix CONTRE (Mme MENALDO KEBDANI – M. REBUFFAT).

3. **Créances irrécouvrables :**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le passage en créance irrécouvrables la somme de 252.72 € correspondant à un impayé de la taxe des ordures ménagères de l'année 2009.

4. **Autorisation donnée au CDG de lancer une consultation destinée à couvrir les risques statutaires**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier le lancement d'une consultation, au nom de la commune, pour couvrir les risques statutaires liés aux absences du personnel municipal.

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

**5. Convention avec Nîmes métropole pour le festival de Jazz**

La convention relative au festival de jazz 2021, à signer avec Nîmes Métropole, est approuvée à l'unanimité.

**6. Convention avec le Centre Sportif Gardois**

La convention de partenariat 2021/2022 entre la commune et le Centre Sportif Gardois est approuvée à l'unanimité.

**7. Autorisation de recruter un vacataire pour les études surveillées de l'année scolaire 2021/2022**

Le conseil municipal autorise le maire à recruter un vacataire pour assurer les études surveillées pour l'année scolaire 2021/2022.

**8. Questions diverses**

Point sur la sécurité du carrefour D18/D418

Point sur le non-respect des règles de stationnement

Point sur l'obligation d'entretien, pour les riverains, des abords extérieurs de leur habitation



Le Maire,

Gilles TIXADOR